



**AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION (ADETIC)**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2016**

SOMMAIRE	Pages
1. ETATS FINANCIERS	5
- BILAN ACTIF ET PASSIF	5
- COMPTE DE RESULTAT : CHARGES ET PRODUITS	5
- TAFIRE	5
- ACTIF IMMOBILISE & AMORTISSEMENTS	5
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
A - ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	11
B - EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	12
C - SITUATION FISCALE	12
D - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	12
A - REGLES ET METHODES COMPTABLES	12
3. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	14
4. RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	20
5. RAPPORT SPECIAL ARTICLE 432	22

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux membres du Conseil d'Administration de l'ADETIC
N'Djamena

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur :

- l'audit des comptes de l'établissement public à caractère administratif (EPA ADETIC) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir une situation nette positive de FCFA 527 866 715 y compris un résultat bénéficiaire pour l'exercice s'élevant à FCFA 313 817 524;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ces comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de la Direction Générale. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ses comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises par la profession au Tchad et ont comporté toutes les diligences nécessaires à l'expression d'une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers annuels.

Nos normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

A l'issue de nos contrôles, nos constats sont les suivants :

SUIVI DES POINTS DE L'EXERCICE ANTERIEUR

Revenus comptabilisés

A la clôture de l'exercice 2015, les revenus comptabilisés par l'ADETIC :

- ne comprennent que ceux liés aux contributions FSUCE (2,5% du chiffre d'affaires 2014 déclarées par les opérateurs). Ces revenus sont minorés du fait qu'ils ne correspondent pas à l'ensemble des contributions et redevances qui auraient dû être perçues respectivement au titre du Fonds du Service Universel des Postes (FSUP), de la gestion du nom de domaine « .td » et de l'attribution et contrôle des adresses internet (IP) au Tchad ;
- ne comprennent pas ceux liés à la gestion de la passerelle internationale alors que le décret n°2273/PR/PM/MPNTIC/2015 du 07 novembre 2015 lui a confié la gestion exclusive. Aucun revenu lié à la gestion de la passerelle, auparavant géré par la SOTEL, n'a été non plus rétrocédé à l'ADETIC en 2015 pour être comptabilisé.

Suivi des points au 31 décembre 2016

- La réserve est levée pour les revenus liés à la gestion de la passerelle.
- A la clôture du présent exercice, l'Agence n'a pas procédé à la détermination des modalités de facturation et de comptabilisation des redevances au titre de la gestion du nom de domaine et de l'attribution des adresses internet « IP » ; cette situation conduit donc à une sous-évaluation des ressources de l'agence. Par conséquent, la réserve est maintenue.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables au Tchad, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Provisions relatives aux projets de l'ADETIC

Certains projets inscrits dans le budget de l'ADETIC mais non encore réalisés sont considérés comme des engagements (budgétaires et comptables) et provisionnés dans les comptes au courant de l'exercice 2016 pour un montant global de l'ordre de FCFA 5 665 954 241 (**point 3.5.3 des notes aux états financiers**). Il s'agit de :

Nom du projet	Montant	Engagement juridique
Projet boucle, E-Gouv	1 000 000 000	Délibération du CA/plan d'actions 2015-2016
Projet Data center	1 500 000 000	Délibération du CA/plan d'actions 2015-2016
Projets STPE	2 515 954 241	Contrats signés avec les prestataires
Projet ENASTIC	400 000 000	Délibération du CA/Ordonnance N°005/PR/2015
Projet SOTEL	250 000 000	Délibération du CA (en cours de signature)

Nous avons noté que ces provisions sont destinées à réserver les crédits nécessaires à différents projets pour lesquels des financements extérieurs complémentaires sont parfois attendus (Projet boucle, E-Gouv, projet Data center, Banque Postale, etc...) et au titre desquels l'Agence a, au 31 décembre 2016, pris des engagements (délibérations du Conseil d'Administration et marchés signés).

Autres points d'attention :

- Les achats des biens et services supérieurs à FCFA 3 000 000 ne font pas systématiquement

- l'objet d'un appel à concurrence ;
- Le stock en magasin n'a pas fait l'objet d'un suivi adéquat. En effet, à part les fiches de sortie visées par le DAFM, on note le manque d'une fiche pour suivre au jour le jour les entrées et les sorties en magasin ;
 - La retenue de l'IRPP sur traitement et salaire est faite aux taux de 10,5% pour l'ensemble du personnel alors qu'il y a des salariés qui ont un salaire supérieur à FCFA 150 000. Par conséquent, l'ADETIC court un risque de redressement fiscal par rapport à ce manquement.

Points relatifs au Contrôle interne

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Nous avons noté quelques faiblesses internes dans l'application des procédures et qui ont été portées à la connaissance de la Direction Générale à travers dans notre rapport sur le contrôle interne. Tous les points de contrôle interne relevés à l'issue de notre audit ont été discutés avec la Direction Générale.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

N'Djamena, le 19 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
Consulting Africa



Djamal-Addine Abdel-Aziz
Expert-comptable agréé CEMAC
Associé-gérant

1. ETATS FINANCIERS

- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT : CHARGES ET PRODUITS
- TAFIRE
- ACTIF IMMOBILISE & AMORTISSEMENTS

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - INFORMATIONS GENERALES

A - Activité de l'entreprise

L'ADETIC est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère du Pétrole, de l'Energie Chargé de la Promotion des Energies Renouvelables. Elle a pour missions de :

- Elaborer et suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des TIC ;
- Identifier les besoins communs des services publics en matière d'équipements informatiques et logiciels ;
- Veiller à l'harmonisation des standards techniques et de proposer des référentiels techniques, afin de favoriser l'interopérabilité entre les systèmes d'information ;
- Fournir son expertise aux administrations pour la conception et le développement de leurs objets techniques ;
- Coordonner la réalisation et d'assurer le suivi des sites internet, intranet, et extranet de l'Etat et des organismes publics ;
- Concevoir à la formation technique des formateurs des universités, des grandes écoles, des lycées, des collèges, des écoles normales et des écoles primaires ;
- Participer aux actions de formation des personnels de l'Etat dans le domaine des TIC, en émettant des recommandations sur le contenu des formations techniques et sur les programmes des examens professionnels et des concours ;
- Assurer la mise en œuvre du service universel des communications électroniques ;
- Gérer le fonds du Service Universel des Communications (FSUCE) ;
- Gérer le Fonds du Service Universel des Postes (FSUP) ;
- Gérer les opérations d'investissements financées par l'Etat dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ;
- Entretenir des relations de coopération technique avec des organismes internationaux publics et privés agissant dans ce domaine, suivant les modalités prévues par la législation en vigueur ;
- Gérer le nom de domaine « .td » ;
- Elaborer la politique et les procédures d'enregistrement des noms de domaines « .td », d'hébergement, d'administration des serveurs racine, d'attribution d'agrément aux bureaux d'enregistrement du « .td » ;
- Planifier, d'attribuer et de contrôler les adresses internet (IP) au Tchad ;
- Assurer la veille technologique et d'émettre des avis et recommandations en matières de sécurité des réseaux de communications électroniques, de systèmes d'information et de certification ;
- Exercer toute autre mission d'intérêt général qui pourrait lui confier l'autorité de tutelle ;
- Gérer des trafics internationaux entrant et sortant du Tchad.

B - Événements marquants de l'exercice

- Acquisition de logiciel de gestion comptable et paie ;
- Nomination des nouveaux dirigeants (un Directeur Général et son Adjoint)
- Exécution de certains projets.

C - Situation fiscale

Néant.

D - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

II- INFORMATIONS OBLIGATOIRES

A - Règles et méthodes comptables

II - A1 Méthode générale d'évaluation appliquée par l'entreprise

Les états financiers de l'EPA ADETIC ont été établis conformément aux règles et méthodes de la comptabilité publique. Il convient de rappeler que les opérations ont été enregistrées selon les principes comptables OHADA du secteur privé et reversées suivant le plan de la comptabilité publique.

Les éléments sont inscrits en comptabilité selon la règle du coût historique.

II - A2 Méthodes spécifiques d'évaluation

II - A2.1 *Immobilisations*

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée probable d'utilisation et selon les taux d'amortissement suivants :

Agencements bureaux	10 %
Matériel de transport	25 %
Matériel d'exploitation	25 %
Matériel de bureau	25 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	33,33 %

II - A2.2 *Créances*

Elles sont enregistrées à leur valeur historique.

II – A3 Méthodes de présentation, modifications intervenues depuis le dernier exercice

Les comptes de l'exercice 2016 sont établis pour une période de douze mois allant du 01.01.2016 au 31.12.2016.

Ils sont présentés conformément au plan comptable de la comptabilité publique.

Aucune modification de présentation n'est intervenue au cours de l'exercice 2016.

B - Informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat

II – B1 Circonstances exceptionnelles susceptibles de fausser la comparaison des états financiers d'un exercice à l'autre.

Néant.

I – B2 Informations sur les réévaluations effectuées par l'entreprise.

Néant.

II – B3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

II – B4 Engagements financiers

II – B4-1 *Engagements donnés*

Néant.

II – B4-2 *Engagements reçus*

Néant.

3. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

3. Autres éléments d'informations (en millier de franc)

3.1. Immobilisations (valeurs brutes)

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Eléments	31.12.2016	31.12.2015
Logiciel Microsoft Office	48 615	9 486
Logiciel sage compta et paie	33 276	0
Logiciel gestion chèque	14 160	0
Total	96 051	9 486

3.1.2. Immobilisations corporelles

Cette rubrique s'analyse ainsi (en valeurs brutes) :

Eléments	31.12.2016	31.12.2015
Agencements installations	472 509	77 804
Matériel bureautique	11 918	0
Matériels informatiques	136 921	67 057
Matériels et mobiliers de bureau	129 893	120 306
Matériel de transport	274 877	244 150
Total	1 026 118	509 318

La variation de ce poste correspond aux opérations suivantes :

- Aménagement bureau et installations caméras	16 475 KFCFA
- Split armoire 3 CV (6)	13 500 KFCFA
- Aménagement salle de réunion et câblage	40 214 KFCFA
- Photocopieur Sharp IR 3245 (1)	11 918 KFCFA
- Imprimante Canon (15)	15 884 KFCFA
- Disque dur 1 Tera (12)	2 120 KFCFA
- Ordinateur portable et fixe (25)	38 202 KFCFA
- Onduleur APC 1500 VA	14 008 KFCFA
- Borne fontaine électrique	7 375 KFCFA
- Chaise de bureau et tapis	1 861 KFCFA
- Moto marque HAOJOU	1 050 KFCFA
- Travaux en cours siège ADETIC	324 516 KFCFA
- Véhicule de liaison HIACE	29 677 KFCFA

3.2. Créances clients

Eléments	31.12.2016	31.12.2015
Airtel	285 138	0
Tigo	200 317	0
Total	485 455	0

3.3. Actif Circulant

Cette rubrique s'analyse ainsi (en valeurs brutes) :

Eléments	31.12.2016	31.12.2015
Avance sur facture gardiennage	0	17 275
Prêts STPE	75 000	75 000
Prêt SOTEL Tchad	50 000	0
Avance	0	2 973
Prêt immobilier au personnel	1 000	0
Charges constatées d'avance	115 050	10 384
Total	241 050	105 632

3.4. Trésorerie

3.4.1. Dépôts à terme

Eléments	31.12.2016	31.12.2015
DAT BCC	2 500 000	0
DAT ORABANK	0	1 500 000
Intérêts courus sur DAT ORABANK	0	9 812
DAT CBT	1 500 000	0
Total	4 000 000	1 509 812

3.4.2. Banques

Cette rubrique s'analyse ainsi (en valeurs brutes) :

Eléments	31.12.2016	31.12.2015
CBT	843 581	1 490 764
BCC	666 610	989 414
ORABANK	392 948	233 565
CCP	500 000	0
Total	2 403 139	2 713 743

3.5. Passif circulant

3.5.1. Fournisseurs

Cette rubrique s'analyse ainsi (en valeurs brutes) :

Eléments	31.12.2016	31.12.2015
Abdel Frères	18 054	10 384
AZTIC	36 746	0
GRUPE EFFICIENCE MANAG	198 022	0
INFOTEL	56 923	0
NANA CONSULTING	23 734	0
MG GROUP TRADING	143 250	0
SOCIETE SIRIBA	62 391	0
SOCIETE DARBA	62 542	0
ALPHA SERVICE	97 276	0
CNPP	150 903	0
JIDCOM	55 592	0
KAP TECHNOLOGIE	60 000	0
SOCIETE ABOU SAFIA	143 198	0
UNITED COMMUNICAT° CONS	49 560	0
SOUERCO	23 510	0
DIVERS	108 398	5 789
Fournisseurs factures non parvenues	32 000	50 000
Total	1 322 102	66 173

3.5.2. Dettes fiscales et sociales

Cette rubrique s'analyse ainsi (en valeurs brutes) :

Eléments	31.12.2016	31.12.2015
Cotisation sociale CNPS	26 223	8 863
Provisions sur congés payés	8 744	16 987
Impôts et taxes sur salaire (1)	5 226	27 333
Total	40 193	53 183

Les impôts et taxes sur salaire s'analysent ainsi (en valeurs brutes) :

• IRPP sur traitement et salaire	3 323 659
• Taxe forfaitaire	1 768 464
• Taxe d'apprentissage	129 777
• FIR	4 600

3.5.3. Crédoiteurs divers

Cette rubrique s'analyse ainsi (en valeurs brutes) :

Eléments	31.12.2016	31.12.2015
Divers frais	785	28 836
Projets Data center, E-Gouv (1)	1 500 000	1 965 500
Dépenses réseau fibre optique (1)	1 000 000	375 000
Projet Appui à la STPE BP	0	491 968
Projet courrier hybride/SPTE (1)	2 515 954	327 978
Projet ENASTIC (1)	400 000	0
Projet SOTEL (1)	250 000	0
Fonds FRDT (2)	397 026	1 239 414
Total	6 063 765	4 428 696

(1) Le montant de ces rubriques représente les provisions constituées en 2016 pour des engagements contractés mais non honorés (courrier hybride et appui STPE), des engagements autorisés par le Conseil d'Administration, provisionnés sur la base des textes législatifs et règlementaires (Sotel Tchad et ENASTIC) et/ou inscrits dans les plans d'actions 2015/2016 de l'Agence.

(2) L'analyse du compte FRDT se présente comme suit :

Eléments	Montant	Observations
Solde FRDT (47195) au 01.01.2016	1 239 413 696	
Prêt à STPE	50 000 000	
Virement FRDT à ORABANK	200 000 000	
Solde banque au 01.01.2016 (BCC)	989 413 696	
Encaissement FRDT 2016	1 586 377 779	
Autres encaissements	5 095 769	
Total des ressources (R)	2 580 887 244	
Dépenses FRDT	2 446 154 499	
Total des emplois (E)	2 446 154 499	
Ecart (R – E)	134 732 745	
Solde banque (BCC)	134 732 745	
Ecart	0	
Solde comptable FRDT au 31.12.2016	397 026 107	
Ecart (*)	-262 293 362	
Prêt à STPE	50 000 000	
Virement FRDT à ORABANK	200 000 000	
Ecart encaissement FRDT et facturation	18 547 572	
INTERBUS/Fact076/03 Ach Billet avion	-1 210 910	Payée par la banque en 2017
INTERBUS/Fact079/04 Ach Billet avion	-569 355	Payée par la banque en 2017
VIREMENT RECU (1)	-5 000 000	"Dépenses FRDT à réimputer"
RGLT FACT 003 (1)	402 500	"Dépenses FRDT à réimputer"
FRAIS FIXE (1)	300	"Dépenses FRDT à réimputer"
FRAIS DE MISSION (1)	723 255	"Dépenses FRDT à réimputer"
RGLT FACT SN (1)	-600 000	"Dépenses FRDT à réimputer"
Total	262 293 362	
Ecart net	0	

(1) Les erreurs d'imputation ont été corrigées en 2017.

4. RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux membres du Conseil d'Administration de l'ADETIC
N'Djamena

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre entité, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons des conventions suivantes:

1. CONVENTIONS DE L'EXERCICE 2016

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article Article 438.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Néant.

Par ailleurs, aucune convention interdite n'a été exécutée durant l'exercice.

Le Commissaire aux Comptes
Consulting Africa



Djamal-Addine Abdel-Aziz
Expert-comptable agréé CEMAC
Associé-gérant

5. RAPPORT SPECIAL ARTICLE 432

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES REMUNERATIONS
Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux membres du Conseil d'Administration
de l'ADETIC
N'Djamena

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous portons à votre connaissance les rémunérations suivantes :

- Rémunérations exceptionnelles allouées aux administrateurs :

Néant.

- Remboursement des frais de mission :

Néant.

- Frais engagés dans l'intérêt de l'ADETIC :

Néant.

N'Djamena, le 19 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
Consulting Africa



Djamal-Addine Abdel-Aziz
Expert-comptable agréé CEMAC
Associé-gérant